

Commission pour la Libération de la Croissance Française

Séance plénière de jeudi 22 novembre 2007

Contributions de Franco BASSANINI

NOTE N°9

Remarques sur le chapitre du Plan détaillé concernant la réforme de l'Etat et de la fonction publique

7 (ex 1). Optimiser l'action publique pour des services publics plus efficaces

Ce titre de chapitre n'est pas convaincant. Quelques suggestions.

- « Pour libérer la croissance : un Etat plus moderne, une fonction publique plus efficace et moins coûteuse »
- « Un Etat plus moderne et moins coûteux pour mieux servir le citoyens et les entreprises »
- « Moderniser l'Etat pour libérer la croissance »
- « Moderniser l'Etat pour libérer des ressources et créer les conditions de la croissance et de la cohésion sociale »

Simplifier l'Etat

Mesure 2. Il n'est pas facile de comprendre quelles sont en concret les réformes proposées par nous dans le cadre des **mesures phare 2 et 3**. En tout cas, je pense qu'on ne doit pas seulement « lutter contre l'augmentation des charges normatives et bureaucratiques », mais organiser aussi une action systématique de révision et réduction des charges réglementaires et bureaucratiques existantes (voir l'expérience de la *Better Regulation Unit* et de la *Better Regulation Task Force* dans le Royaume Unit, et l'expérience de la *loi « Coupe Lois »* et du *Nucleo per la Semplificazione delle leggi e delle procedure* en Italie ; voir aussi, ci-joint, mes *Notes n. 5 et 6*).

Dans la **mesure 4**, on pourrait ajouter que les évaluations devraient être vérifiées par un organisme tiers (en contradictoire). Ainsi on pourrait écrire : « des évaluations ex ante et ex post vérifiées par Matignon » ou « des évaluations ex ante et ex post soumises à une vérification indépendante »

Ouvrir : une fonction publique mobile

Mesure 7 : je suis très d'accord sur la **mobilité**, mais pour la réaliser il faut « supprimer les barrières et les cloisonnements qui rendent en France très difficile la mobilité entre administrations et parfois aussi celle à l'intérieur de la même administration ». Je suis au contraire perplexe sur les **départs** : le risque est d'inciter les meilleurs à quitter la fonction publique, tout en gardant dans les administrations publiques les moins capables et les fait néants. **Alternative** : voir mesure 9-bis.

Mesure 9 : Très bien. Mais on pourrait ajouter une **Mesure phare 9-bis**: « développer l'évaluation de la productivité et des performances des administrations, rapporter aux performances réalisées (évaluées) une partie importante des rémunérations, donner par conséquence aux directeurs de chaque structure de l'administration le pouvoir de licencier pour juste cause les fonctionnaires fait néants ou incapables »

Clarifier les responsabilités

Mesure 10. Le texte est maintenant ambigu : en fait, nous ne proposons pas de créer les **agences « pour conserver à l'Etat la définition des stratégies »**, mais nous proposons – je pense - de créer des agences (qui relèvent elles aussi de l'Etat) pour mieux assurer la gestion des service publics, tout en conservant à l'autorité politique (gouvernement, autorités régionales et locales) et à la fonction publique traditionnelle les fonctions stratégiques, de réglementation et de définition des politiques publiques. On pourrait dire par exemple : « Créer des agences de service public. **Distinguer les fonctions stratégiques, de réglementations et de définition des politiques publiques**, réservées à l'autorité politique et à la fonction publique traditionnelle, **des fonctions d'exécution et de gestion des services publics**, qui devraient être assurés par des **agences**, organisations très souples et responsables des résultats ».

Alléger l'organisation des territoires pour aller vers 6000 intercommunes, 23 régions...

Très bien mais je pense que 6000 intercommunes sont trop. A mon avis, il faut **réduire le nombre d'intercommunes** à 2/3000. .

Moderniser les politiques publiques

Mesure phare 20. Très bien, mais nous devons donner quelques suggestions en plus sur les moyens pour réaliser cette réduction de 20% des dépenses des ministères. Les mesures 7, 10, 12, 14, 21, 23, 25 et 26 peuvent donner une bonne contribution, mais je

ne pense pas qu'elles peuvent produire une réductions ainsi remarquable. Il faut penser aussi à d'autres mesures. Je pense qu'une mesure pourrait être la dématérialisation et réunification des front offices des administrations publiques selon le projet que j'ai essayé de présenter dans ma *Note n. 7* ci-jointe. Ce projet pourrait être décrit dans la manière suivante :

« **Mesure phare 20-bis.** Dématérialiser la plus grande partie des procédures administratives, des services et des activités de relation et d'interlocution des administrations publiques avec les citoyens et les entreprises ; organiser un réseau de points d'accès aux administrations et aux services publics à disposition des citoyens qui ne sont pas à même de dialoguer directement par voie digitale ; supprimer 70/80% des front offices des administrations publiques »

Dégager des marges d'investissement pour les générations futures

Mesure 40. Je propose de la compléter dans la façon suivante : « Dématérialiser de bout en bout 100% des procédures d'ici à 2 ans, établir **un « outil » unique pour l'identification du citoyen en ligne** (carte d'identité électronique, ou code de la sécurité sociale ou code fiscal associé à une signature électronique certifiée), favoriser l'accès de tous à l'**e-administration** »

Mesure 41. Je propose de la compléter dans la façon suivante : « Unifier les standards informatiques utilisés par l'administration, et assurer **l'interopérabilité des systèmes informatiques** des administrations publiques ».

Mesure 44. L'intégration des fonctions **front et back office** de l'Administration est une bonne chose. Mais il faut aussi assurer **l'interconnexion des back offices** des différentes administrations publiques et le **partage des données** détenues par les administrations . Les technologies sont maintenant en condition d'assurer une protection de haut niveau des données moyennant une rigoureuse vérification des titres de créances des ceux qui demande d'avoir accès aux données. Je suggère donc d'ajouter la mesure suivante :

« **Mesure 44-bis.** Assurer l'interconnexion des back offices des différentes administrations publiques et le partage des données détenues par toutes les administrations »